



CARRIERE DE GUYANS-VENNES (25)

LIEU DIT « ROUT ATRE »

- Demande de renouvellement, d'approfondissement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats calcaires (Rubrique 2510)
- Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (Rubrique 2515)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Perception visuelle de la carrière dans son
environnement proche et dans son paysage
lointain



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60
Fax 03.81.80.01.08



Pour le compte de :

TATTU T.P.

14 route de Besançon
25 390 GUYANS-VENNES



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	Ingénieur Chargé d'Etudes ICPE Carrières à Sciences Environnement depuis 2020	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

VUE DEPUIS LA CARRIERE DE GUYANS-VENNES

L'axe de vision préférentiel depuis la carrière est orienté vers le Nord-Est, en direction de la commune de Guyans-Vennes (*point 12*). Le village occupe une position topographique plus basse par rapport à la carrière dégageant ainsi le champ de vision. Le merlon périphérique végétalisé et les boisements périphériques limitent fortement la visibilité vers l'Est (*points 13,14 et 15*) ou l'Ouest (*point 7*) depuis le site.

Il faut souligner le fait que l'extension est d'or est déjà entourée par le merlon périphérique. Ceci limite fortement l'influence de l'extension de la zone d'extraction demandée sur la visibilité du site.

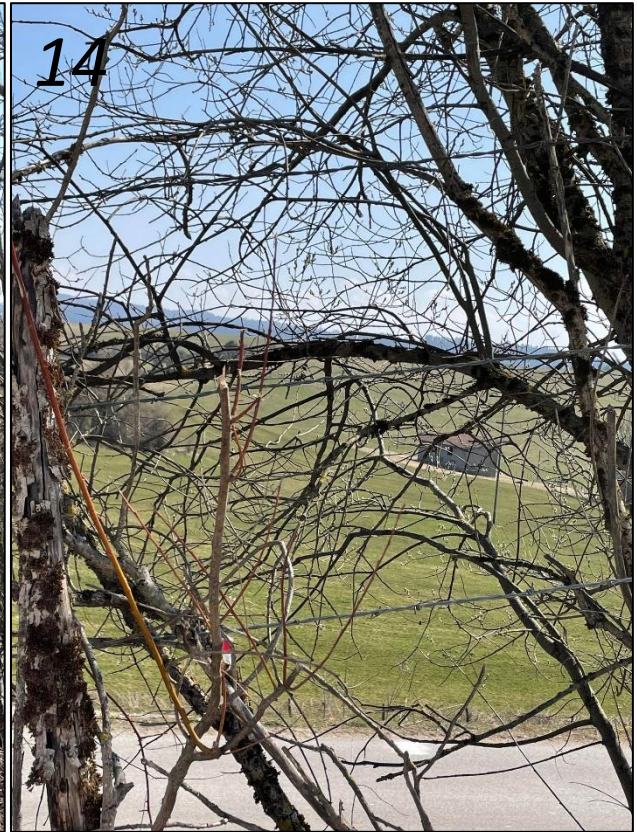
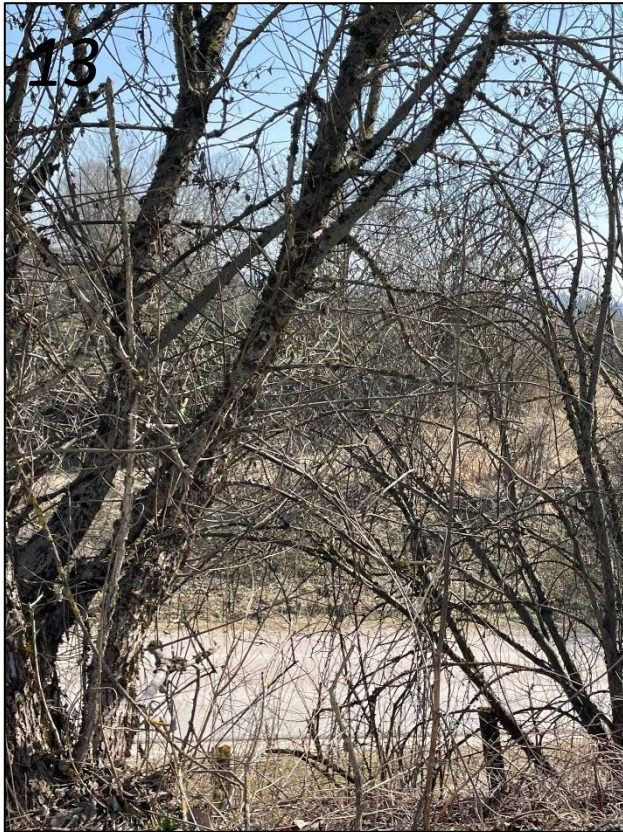


Figure 1 : Positions de prises de vue depuis le site









PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIERE

DE GUYANS-VENNES

La topographie vallonnée du secteur couplée à la présence de boisement plus ou moins dense limite le bassin visuel. Comme évoqué précédemment, le village de Guyans-Vennes étant situé en contrebas de la carrière, les habitations de cette commune sont hors du bassin visuel (*prise de vue 5*). Les habitations à l'extrémité Est du lieu-dit Champ de la Croix, située plus en altitude que la carrière, font quand à elles partie de ce bassin visuel (*prise de vue 17*). La situation topographique similaire des nouvelles habitations du lieu-dit les Mémonts à l'Est du site engendre la présence de certaines habitations dans le bassin visuel (*prise de vue 23*). Les habitations éparses situées sur au Nord de Guyans-Vennes sur un relief topographique présentes certains points de vue depuis lesquels la carrière est visible (*prises de vue 4, 7, 8*).

Les Bois des Parts et Vie Fourché limite le bassin visuel à l'Ouest du site et les vallonnements topographiques isolent le site dans toutes les autres directions.

À l'aide de nombreux déplacements dans le secteur illustrés par de nombreuses prises de vue, il a été possible de tracer les contours schématiques du bassin visuel de la carrière de Guyans-Vennes exploitée par la société TATTU TP (Figure 2).

Il est important de noter que l'extension de la zone d'extraction sollicitée n'accentuera en aucun cas la perception visuelle de la carrière. En aucun cas l'extension rendra la carrière visible là ou elle ne l'est pas actuellement. L'extension ne concerne pas un écran visuel boisé ou topographique.

- Sur les différentes prises de vue, une flèche indique l'emplacement du site lorsque ce dernier est visible -

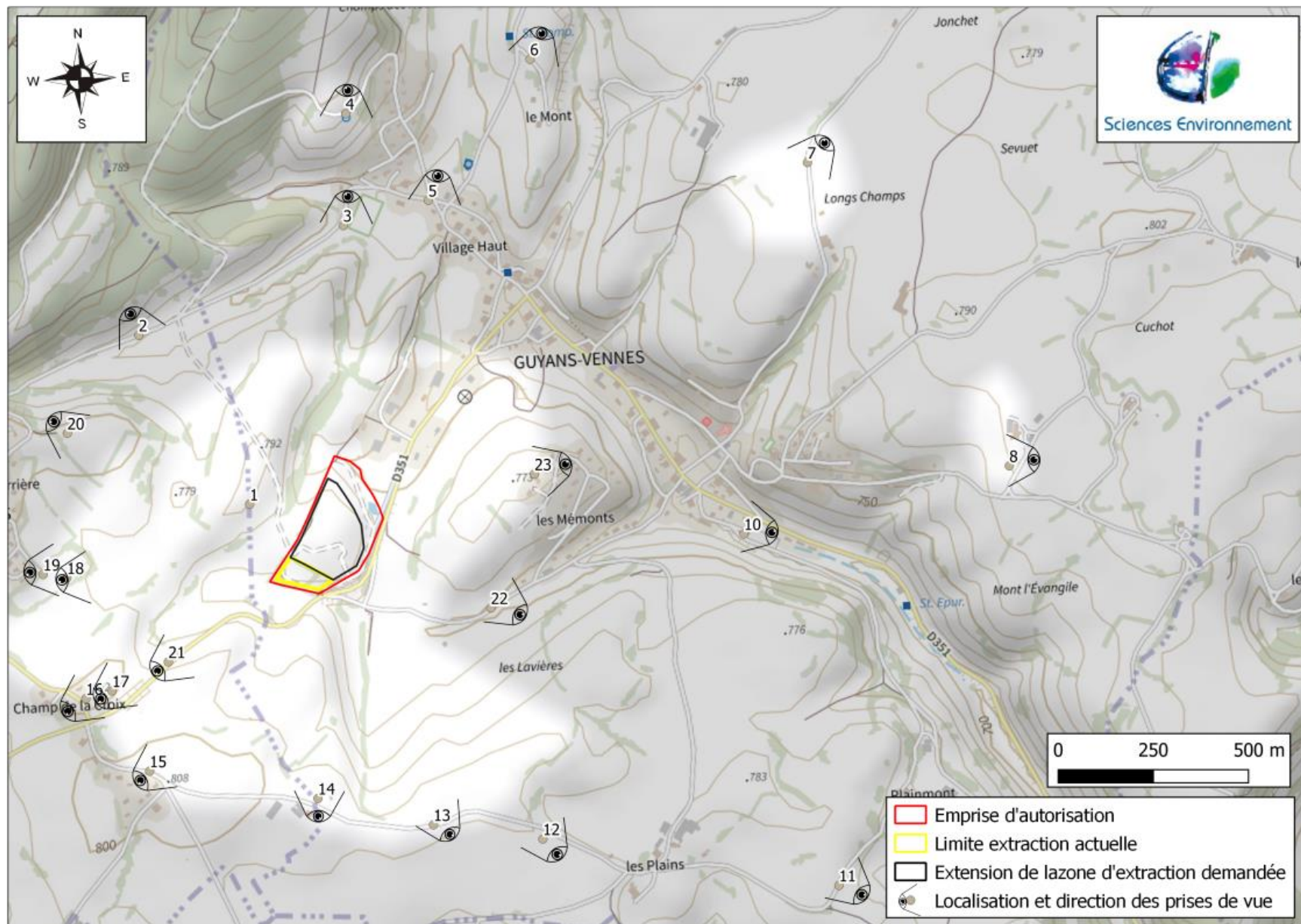


Figure 2 : Bassins visuels de la carrière de Guyans-Vennes





5



6









14



15









